



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur l'urgence et les défis de la lutte anti-drones

Question écrite n° 17870

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis appelle l'attention de M. le ministre des armées quant aux possibles défaillances des dispositifs de sécurité anti-drones. Depuis presque un siècle, l'évolution du drone a pris des formes et des tailles différentes, avec différentes catégories, différents types mais aussi différentes classes, dans les milieux sous-marins, terrestres ou aériens, etc. Depuis quelques années, les avancées technologiques et la massification de ces systèmes ont poussé trop lentement les forces armées et forces de l'ordre françaises à rentrer dans l'ère des drones. Après l'armée de l'Air en 2015, la Marine en 2019, l'armée de Terre s'est enfin dotée d'une école des drones en fin d'année 2023, suite au retour d'expérience du conflit en Ukraine. Le sujet du drone est si important que certains spécialistes s'interrogent de savoir si la Marine nationale doit se doter d'une flotte de drones navals de surface, plus économique pour combler son retard en matière de masse. En bref, les forces armées françaises accusent un retard dans la guerre des drones comme l'illustre l'excellent rapport du groupe de travail portant sur les drones, réalisé conjointement par le GICAT et l'ADIF. Plus encore, les contre-mesures laissent à désirer. Car les drones posent un sérieux problème de sécurité publique et pour les armées, étant donné qu'ils sont très facilement acquis et peuvent être utilisés de façon malveillante à différents degrés, allant par exemple, de la perturbation d'une épreuve sportive à leur utilisation lors d'une attaque terroriste. L'exemple le plus fameux d'une attaque d'un événement par des drones est celle du 4 août 2018 à Caracas lorsque des drones transportant des explosifs ont attaqué un rassemblement de la garde nationale en présence du président Nicolas Maduro, faisant 8 blessés. Pour faire face à cette menace relativement nouvelle, l'armée de l'Air et de l'Espace est mobilisée, notamment pour les Jeux olympiques. L'armée compte dans ce cadre s'appuyer sur son expérience de la coupe du monde de Rugby 2023 durant laquelle 24 drones ont été brouillés mais dont les pilotes n'avaient aucune intention malveillante. Cependant, comme il est précisé dans le *Figaro* le 21 mars 2024, les Jeux olympiques et paralympiques seront d'une ampleur bien plus importante avec plusieurs épreuves à surveiller en même temps, ce qui demandera une adaptation (nouveaux systèmes, augmentation du nombre d'agents, etc.). L'armée de l'Air a notamment opté pour l'ambitieux système PARADE permettant de localiser les drones dans les zones surveillées et de brouiller leurs signaux radio et GPS. Pour tester cette solution anti-drone ayant pour but de sécuriser les Jeux 2024, entre le 11 et le 15 mars 2024, l'armée a lancé l'exercice Coubertin LAD 2, exercice qui a mis en évidence certaines faiblesses de ce dispositif étant donné qu'un seul drone malveillant sur trois a été repéré. La flotte de drones en France est estimée à 3 millions et le drone aérien est aussi facile d'acquisition (cf. achats de drones de combat iranien sur Alibaba.com) ou d'utilisation. Le conflit ukrainien a montré qu'il est également aisé de les convertir en arme, explosifs ou NRBC, pouvant transformer la cérémonie du 26 juillet 2024 en catastrophe, surtout s'il s'agit d'un essaim de drones pour obtenir un effet de saturation. Le défi de la lutte anti-drone mobilise l'ensemble des institutions et des services, avec différents systèmes à disposition et si la Marine démontre pour le moment son efficacité pour abattre les drones houthis en Mer Rouge (ils sont isolés), la lutte anti-drone dans l'espace public apparaît plus complexe, il suffit qu'un seul ne passe pour tout gâcher. Alors que la flamme olympique arrive à Marseille, Mme la députée demande ainsi si le ministère des armées compte prendre des mesures supplémentaires pour encore plus doter et former les forces armées aux drones et si des mesures d'urgence sont prévues pour adapter les dispositifs existants. Elle aimerait savoir si les drones intercepteurs de drone, développé par Thalès spécialement pour les JO et complétant le système PARADE, seront opérationnels et à disposition de l'armée pour les JO.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17870

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 3960

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)